

SEANCE DU 21 MARS 2011

L'an Deux mille onze, le vingt et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELOUP Guy, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : Mr VIDELOUP Guy, Maire, Mr LACAILLE Jean-Pierre, Mme CHARMEUX Marie-Jeanne, Mr BONHOMME Daniel, Adjoints, Mr Jacques CARPENTIER, Mme GASLAIN Martine, Mme LOUET Francine, Mr BIGOT Yves, Mr LEBLAY Patrick, Mme CHAPPE Martine, Mr LAUNAY David.

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de votants	: 11
Absent	: Mr Jean-Jacques SIMONNET
Date de convocation	: 16 mars 2011
Absents excusés	: Mme Anne BOUROUT, Mr BIOU Olivier, Mr BOURRIEN Patrick

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10 minutes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Francine LOUET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 2011

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du 14 février 2011. Monsieur BIGOT demande que soit précisé l'article du Code Général des Collectivités Territoriales auquel il faisait référence lors de la réunion du 14 février 2011 soit l'article 2121-29 qui indique que « *le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local* ». Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'inscrire une question à l'ordre du jour :
- Indemnité de gardiennage de l'église

DELIBERATION 06/2011 – REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Après examen de toutes les solutions et compte tenu des contraintes d'habitat relevées lors de l'état initial, de l'aptitude des sols à l'épandage et de l'incidence financière des simulations présentées par le Cabinet d'Etudes EFE, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau périmètre d'assainissement collectif dressé dans le cadre de la révision de l'étude de zonage d'assainissement de la Commune et de desservir la rue de la Duchesse Anne jusqu'à la Bouchonnerie par un réseau de collecte des eaux usées
- de zoner en assainissement collectif le territoire de la Commune selon le plan annexé,
- de zoner en assainissement non collectif le reste de la Commune
- de soumettre le dossier de révision de l'étude de zonage d'assainissement de la Commune de Saint-Broladre à enquête publique.
- de mandater Monsieur Le Maire de solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

BATIMENTS COMMUNAUX

Bureau de Poste : Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la Direction Régionale de la Poste qui demande que des travaux soient réalisés :

- Comblir la cuvette devant la porte d'entrée
- Mettre en conformité de la chaufferie
- Permettre l'accès aux personnes handicapées

Monsieur Le Maire n'est pas favorable pour engager des dépenses importantes dans le bureau de poste. La Commission des bâtiments est chargée d'examiner cette question.

Mairie : une fuite d'eau repérée dans la mairie au niveau du chauffe eau, a endommagé les murs de la salle du conseil, du hall d'entrée et des sanitaires, et les drapeaux. Une déclaration a été déposée auprès de l'assurance de la Commune.

Eglise : un début d'incendie s'est produit dans la chaufferie de l'église. Une déclaration a été déposée auprès de l'assurance de la Commune.

Appartements au dessus de la mairie : Monsieur Le Maire présente le devis pour l'achat de peinture des deux appartements.

Drapeaux : Avec l'accord des présidents d'associations concernés, et suite au dégât des eaux dans la mairie, les drapeaux des anciens combattants, des pompiers et de la Commune ont été nettoyés.

DELIBERATION 07/2011 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Monsieur LACAILLE indique qu'un plan communal de sauvegarde doit être mis en place pour le mois de juin 2011 et propose de constituer un groupe d'élus pour travailler sur ce dossier.

Sont désignés : Mr VIDELOUP, Mr LACAILLE, Mme CHARMEUX, Mr BONHOMME, Mr Jacques CARPENTIER, Mr Yves BIGOT, Mr Martine GASLAIN membres de cette commission.

La première réunion est fixée au 28 mars 2011 à 18h30 à la mairie.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur LACAILLE présente l'estimation prévisionnelle dressée par Monsieur Bourdais, de la DDTM, pour la mise en place d'un plateau multi-sports sur le terrain de tennis. La commission sports est chargée d'étudier ce dossier pour pouvoir le présenter en 2012 dans le cadre du contrat de territoire.

DELIBERATION 08/2011 – SOCLE CONTENEURS ORDURES MENAGERES/TRI SELECTIF – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Comme convenu avec la Communauté de Communes de Pleine-Fougères, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de facturer 2.5m³ de béton à la Communauté de Communes pour la réalisation du socle à conteneurs par les agents techniques de Saint-Broladre à l'entrée du lotissement de la Sauvagère, soit un montant de 254.15 € TTC.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à dresser le titre correspondant et à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DELIBERATION 09/2011 – CESSION SOUMISE A DROIT DE PREEMPTION

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Monsieur Le Maire présente la vente de l'immeuble cadastré :

Section	N °	Lieu dit	Superficie
AB	384	Rue de la mairie	31 ca

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de renoncer à son droit de préemption sur la vente ci-dessus
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

COMITE DES FETES

Une réunion publique aura lieu le vendredi 8 avril 2011 à 20 heures à la salle polyvalente pour la création d'un comité des fêtes.

DELIBERATION 10/2011 – INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Monsieur Le Maire rappelle, qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer pour l'année 2011 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 436 € pour le gardien qui réside dans la commune.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame GLE, qui signalent un deuxième accident de la route en 2 ans, dans la rue de l'épine. Le Conseil Municipal se renseignera auprès de la DDTM pour conseil sur l'aménagement de cette voie.

- Signalétique : Les services de la DDTM seront consultés pour la sécurité sur la RD 787, en raison du stationnement de poids lourds dans la rue de Saint-Malo.

- Pont de l'épinay : la commission des routes examinera l'état du pont

- Le championnat de VTT des sapeurs pompiers devrait se dérouler le 4 juin 2011 dans la vallée de Riscop : le Conseil Municipal est favorable pour offrir un trophée aux coureurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 heures 35 mn.

La Secrétaire de Séance
Francine LOUET

Le Maire
Guy VIDELOUP